

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2023

RENFORCER L'ORDONNANCE DE PROTECTION - (N° 661)

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par
Mme K/Bidi, M. Rimane et Mme Faucillon

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.